



Expérimentation mobilité : 2e comité de suivi (15 juin 2026)

Déclaration liminaire CFDT

La **CFDT** prend acte des premiers éléments présentés par l'administration, qui répondent à plusieurs demandes formulées lors du précédent COSUI. Les travaux de suivi statistique se structurent progressivement avec la mise à disposition d'indicateurs relatifs aux publications de postes, aux candidatures, aux postes non pourvus, aux taux de pourvoi et aux priorités légales.

Pour autant, plusieurs sujets importants demeurent insuffisamment documentés à ce stade de l'expérimentation. Si l'aspect quantitatif répond aux attentes, des améliorations sur l'aspect qualitatif sur les processus de décisions sont attendues.

La question de la gouvernance du dispositif et des modalités d'arbitrage des mobilités reste notamment entière. Les organisations syndicales ne disposent toujours pas d'une vision claire du rôle respectif des recruteurs, des employeurs, des ZGE et de la DRH dans la décision finale de mobilité. En particulier, les conditions dans lesquelles une mobilité peut être bloquée, malgré un recrutement favorable (avis favorable service départ/accueil), mériteraient d'être explicitées afin de garantir la transparence et la lisibilité du dispositif pour les agents.

De même, la **CFDT** continue de considérer comme essentiel l'engagement d'une réponse systématique aux candidats, y compris lorsque leur candidature n'est pas retenue. La qualité du dialogue avec les agents et la confiance dans le dispositif passent aussi par une meilleure traçabilité des décisions prises et par une information claire lorsque des postes sont finalement republiés.

Concernant l'information des agents, si la diffusion des questionnaires aux agents et aux principaux établissements publics constitue un élément positif, nous ne disposons pas à ce stade d'un retour sur les actions de communication effectivement mises en œuvre depuis le lancement de l'expérimentation. Il serait utile de disposer d'un bilan permettant d'apprécier la portée réelle de l'information diffusée, notamment auprès des agents les moins connectés aux outils numériques.

S'agissant du questionnaire de satisfaction, la **CFDT** sera particulièrement attentive aux enseignements qui en seront tirés. Au-delà du niveau de satisfaction des utilisateurs, il nous paraît indispensable d'identifier les attentes des agents et les obstacles qu'ils rencontrent dans leurs démarches de mobilité : compréhension des nouvelles règles, périodicité des publications, visibilité des postes susceptibles d'être vacants, difficultés liées aux arbitrages locaux ou encore absence de retour sur certaines candidatures.

Par ailleurs, les données désormais disponibles sur les postes sans candidature ou difficilement pourvus devraient permettre d'engager une réflexion plus approfondie sur les territoires, services et métiers en tension. La **CFDT** renouvelle sa demande d'une identification objectivée de ces situations et de la mise en œuvre d'actions ciblées associant attractivité,

accompagnement des parcours, formation et gestion prévisionnelle des compétences, en mobilisant le réseau des CVRH auprès des ZGE

L'enjeu n'est pas uniquement de constater les difficultés de recrutement, mais bien d'en analyser les causes et d'expérimenter des réponses adaptées.

Enfin, les statistiques présentées sur les priorités légales appellent une vigilance particulière. La très grande majorité des refus opposés aux candidats bénéficiant d'une priorité légale est justifiée par une inadéquation entre le profil du candidat et le poste proposé. Cette situation conduit légitimement à s'interroger sur les critères utilisés, leur homogénéité entre services et les modalités de contrôle permettant de garantir une application équitable des priorités légales sur l'ensemble du périmètre ministériel.

Au regard de ces éléments, la **CFDT** considère que l'expérimentation produit désormais suffisamment de données pour dépasser le seul constat statistique et engager une réflexion plus qualitative sur le fonctionnement réel du dispositif, les difficultés rencontrées par les agents et les leviers d'amélioration qui pourraient être intégrés dans la future rédaction des LDG mobilités.

- - - - -